

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/07/30/2021021687/justel>

Dossier numéro : 2021-07-30/12

Titre

30 JUILLET 2021. - Loi modifiant l'article 39/79 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne les étudiants

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 27-08-2021 page : 91562

Entrée en vigueur : 06-09-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

[Art. 2](#). Dans l'article 39/79, § 1er, alinéa 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, inséré par la loi du 15 septembre 2006 et modifié par la loi du 4 mai 2007, le 9° est abrogé.